

**Compte-rendu de la réunion du 11 févr. 09 des présidents de six sociétés savantes en langues, littératures et civilisations étrangères au cabinet de Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

Présents :

M. Thierry COULHON, Conseiller spécial auprès de la ministre  
Mme Bénédicte DURAND, Conseiller technique sciences humaines

Mme Geneviève CHAMPEAU, présidente de la Société des Hispanistes Français  
Mme Armelle GROppo (Vice-présidente enseignement supérieur, représentant M. Philippe COMTE, président de l'Association Française des Russisants)  
Mme Françoise LARTILLOT, présidente de l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur  
M. Christophe MILESCHI, président de la Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur  
M. Jacques POTHIER, président de l'Association Française d'Etudes Américaines  
M. Jean VIVIES, président de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur

---

La réunion faisait suite à la lettre adressée le 30 octobre 2008 à Mme Pécresse, co-signée par les sociétés savantes ci-dessus, auxquelles s'étaient jointes Sylvestre Vanuxam (APLV), Benoît Deslandes (Association des Arabisants) et Shao Baoqin (Association des Professeurs de Chinois), sur la question de la masterisation de la formation professionnelle des enseignants. Soulignant un certain nombre de préoccupations, cette lettre demandait un moratoire d'un an à la mise en place de cette réforme et sollicitait l'ouverture de consultations.

M. Coulhon engage le débat en distinguant ce qui constitue pour le MESR les aspects essentiels de la question pouvant poser problème, et en affirmant la volonté du ministère de chercher des voies de passage :

- la mastérisation des concours, qui constitue une opportunité à saisir de revalorisation de la carrière des enseignants : désormais tous recrutés avec une qualification de master, ils bénéficieront des retombées indiciaires qui en découlent.
- L'articulation master recherche / préparation au CAPES
- La question du calendrier (mise en œuvre de la réforme en 2009 / demande de moratoire d'un an)

Les associations ne refusent pas d'envisager la masterisation de la formation des enseignants, mais soulignent les difficultés inutiles que présente une mise en place trop précipitée. Il n'est pas normal que les établissements soient amenés dès le 15 février à soumettre des maquettes comportant des propositions de contenu de formation alors que le détail des épreuves n'est pas fixé. M. Coulhon minore le problème en soulignant que la logique du concours de recrutement distingue à présent nettement la logique de qualification—avec élévation du niveau de formation (le master) et les exigences du recruteur/employeur (le ministère de l'éducation nationale). Les épreuves du CAPES ne reposant que sur un programme très généraliste ne devraient en soi pas faire l'objet d'une préparation spécifique.

Sur la question des programmes, nous soulignons que, contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres matières, les contenus culturels ne commencent à être souvent abordés de manière approfondie en LLCE qu'au niveau de la licence : un approfondissement disciplinaire est donc encore nécessaire au niveau du master. D'où les mérites de programmes sur des

questions de littérature ou civilisation tels qu'ils existent : sans exclure une évaluation de la culture générale disciplinaire des candidats (appréciable dans l'épreuve hors-programme de l'oral), ils permettent de juger, dans des conditions qui assurent l'égalité de tous les candidats du territoire national, de leurs capacités d'analyse ou de synthèse sur des questions représentatives de l'histoire littéraire ou de la civilisation des aires géographiques concernées. Du point de vue du ministère, la partie recherche du master est précisément l'occasion pour chaque établissement, chaque équipe de recherche, de parfaire la formation disciplinaire par un travail approfondi, mais en toute autonomie, sur les questions de recherche au cœur de son expertise. Le ministère se dit ouvert aux idées innovantes qui pourraient se dégager des maquettes qui remontent, afin d'encourager et de généraliser les bonnes pratiques. Nous soulignons la divergence, de notre point de vue, entre la formation pluridisciplinaire de haut niveau requise pour la préparation aux concours et la focalisation nécessairement induite par la recherche.

Nous soulignons qu'il est paradoxal en matière de formation des enseignants, de s'éloigner du modèle de la formation en alternance dont les mérites sont reconnus dans tous les secteurs : quels que soient ses défauts, l'année de stage après le CAPES permettait une poursuite de la formation dans un schéma d'alternance. M. Coulhon estime que la question des conditions d'exercice de l'année de stage reste ouverte, qu'elle relève du MEN, mais, contrairement aux associations, qu'il n'est pas nécessaire d'aborder cette question ou plus généralement la question de la formation continue des enseignants pour traiter de la masterisation.

Les associations soulignent la difficulté de concilier les contraintes multiples des nouveaux masters qui conduisent à des incompatibilités de fait: préparer aux épreuves nouvelles du CAPES, pour d'autres étudiants préparer au concours de l'agrégation, qui conserve des programmes, maintenir des séminaires de recherche tout en développant les partenariats internationaux justifiés et indispensables pour une évaluation favorable par l'AERES, et assurer simultanément la formation pédagogique des futurs professeurs. A ce sujet, M. Coulhon assure que le financement des stages en responsabilité, d'une durée maximale de 108 heures, indiqué par le communiqué du 15 janvier, sera pris en charge par le MEN. On observe que le nombre de stagiaires prévu par ce dispositif ne couvre cependant qu'une partie des candidats aux concours.

Face à la question du calendrier, M. Coulhon souligne que le ministère a pris en compte le problème de la transition entre les deux systèmes par des mesures adaptées (communiqué du 15 janvier). Les associations font remarquer que très peu d'universités feront remonter les maquettes d'ici le 15 février : la mise en place de la réforme s'en trouvera donc fatalement retardée, et elles se demandent donc comment envisager de mettre en place une formation sérieuse dès la rentrée 2009. Il ne leur paraît pas raisonnable d'affiner et de mettre en place des formations de qualité sans se donner le temps de les examiner sérieusement—à titre de comparaison, les dossiers d'habilitation des contrats quadriennaux sont soumis à l'AERES presque deux ans avant leur mise en œuvre. M. Coulhon demande alors comment pourrait s'organiser la transition en cas de maintien du concours sous la forme actuelle en 2010, si le nouveau concours était reporté à 2011. Le ministère considère qu'il n'est pas possible d'imaginer que l'an prochain, certains étudiants passent un CAPES ancienne formule sans avoir le M1, alors que d'autres s'engageraient simultanément dans un M1 pour passer au cours du M2 le CAPES nouvelle formule.

Sans minimiser les problèmes posés par les questions de transition, les associations réaffirment qu'un moratoire d'un an à la mise en place des nouveaux concours permettrait une

meilleure mise en synergie des acteurs, une entrée cohorte par cohorte dans la réforme, comme cela avait pu se produire au moment du passage au LMD. Il est possible d'imaginer une transition passant par un moratoire, pour lesquelles elles peuvent élaborer des propositions concrètes ; dans ce scénario, on pourrait par exemple proposer de reconduire pour 2010 les programmes de CAPES de 2009.

Les associations ont souligné l'importance nationale qu'avait pour notre pays une formation en langues, littératures et civilisations des pays étrangers qui prenne en compte d'autres langues que l'anglais, et qui considèrent ces disciplines non seulement comme des outils de communication mais comme occasion de découvrir l'autre dans l'épaisseur de son histoire, de sa culture, de ses représentations.

En complément de l'ordre du jour de la réunion, il a été fait allusion à plusieurs reprises au contexte global dans lequel s'inscrit maintenant la demande concernant la masterisation et le concours (décret concernant le projet de statut notamment). Il a été rappelé l'existence d'un mouvement de revendication et aussi d'une Coordination Nationale des universités et souligné qu'aux yeux d'un grand nombre de nos collègues, les différentes réformes en cours s'inscrivent dans un schéma d'ensemble, qu'ils rejettent.

Cette réunion a duré une heure et demie et s'est déroulée dans une atmosphère de dialogue, franc et approfondi.

-----  
*Ce compte-rendu, rédigé en commun par les représentants des six associations, a été relu par M. Coulhon et Mme Durand.*